



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation sanitaire à Mayotte

Question au Gouvernement n° 3119

Texte de la question

SITUATION SANITAIRE À MAYOTTE

M. le président. La parole est à Mme Ramlati Ali.

Mme Ramlati Ali. Madame la ministre des outre-mer, alors que toute la France reprend son souffle après trois mois de retenue, Mayotte et la Guyane demeurent dans une situation préoccupante à l'échelle de leur population. Les deux territoires sont encore répertoriés en zone orange. La gestion de la crise a été différente en métropole en raison des passerelles et des coopérations, de la densité du territoire, et du maintien des échanges transfrontaliers.

Depuis Paris, il est certes possible d'acheminer des denrées ou du matériel médical, mais il est impossible de créer la ressource en eau ou de l'importer ; elle fait défaut. Or nous avons besoin d'eau pour respecter scrupuleusement les recommandations sanitaires et les gestes barrières. Et si votre passage remarqué à Mayotte le mois dernier a permis, grâce au pont aérien établi, d'apporter un souffle, l'heure est désormais à l'établissement d'un plan de sortie de crise qui soit porteur de mesures pérennes.

Il est donc de ma responsabilité de réclamer urgemment des mesures pour accroître l'accès à l'eau sur mon territoire, ainsi qu'un plan équilibré et visionnaire sur le long terme. Nous avons des solutions et avons expérimenté l'implantation d'une usine de désalinisation de l'eau de mer en Petite-Terre, mais celle-ci ne peut alimenter que les communes avoisinantes, le reste de l'île étant privé de son bénéfice. Qu'il s'agisse d'une extension ou de la création d'une usine nouvelle, un tel investissement ne pourra voir le jour sans une contribution substantielle de l'État, tant en matière d'ingénierie que sur le plan financier. Je le répète, la persistance du covid-19 révèle que Mayotte est confrontée à une urgence sanitaire renforcée.

Aussi, permettez-moi de vous interroger, madame la ministre, d'une part sur les mesures prévues pour parvenir à une sortie de crise sanitaire, d'autre part sur le soutien que le Gouvernement pourrait apporter en vue du développement d'une structure additionnelle pour combattre la pénurie d'eau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Mme Manuëla Kéclard-Mondésir et M. Gabriel Serville applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer. Votre question, madame Ali, est double, et porte sur la situation sanitaire à Mayotte ainsi que sur la question de l'eau. Sur le plan sanitaire, Mayotte a effectivement été durement touchée, comme l'est la Guyane, et demeure, vous l'avez dit, en zone orange. Grâce à la mobilisation de l'État, la circulation du virus, qui reste active, apparaît en grande diminution, ce dont on peut se satisfaire, même s'il convient de rester très vigilants. En effet, depuis le 2 juin, il n'y a eu aucun placement en réanimation pour détresse respiratoire liée au covid-19, tandis que le pic épidémique des deux virus qui ont cocirculé à

Mayotte, la dengue et le covid-19, aurait été dépassé. C'est d'ailleurs pour ces raisons que le Gouvernement a décidé d'organiser les élections municipales à Mayotte dans les semaines qui viennent et que nous allons lancer, dans les jours prochains, un nouveau plan de santé consécutif à la mission de deux épidémiologistes qui étaient présents lors de ma visite à Mayotte.

S'agissant de l'eau, mais aussi, si je puis me permettre de compléter, de l'assainissement, il est évident que la crise sanitaire a accentué les difficultés que rencontre Mayotte en la matière et qu'il s'agit d'une source de préoccupation urgente et majeure, à court et à long termes.

Le plan d'action pour l'avenir de Mayotte, que j'ai présenté à la suite de la crise que l'île a traversée en 2018, prévoit la mobilisation de 67 millions d'euros en faveur de l'eau et de l'assainissement d'ici à la fin du quinquennat. Des travaux ont été entrepris pour augmenter de plus de 6 000 mètres cubes les capacités de production journalière d'eau potable. Durant la crise du covid-19, vous l'avez dit, l'État est intervenu pour garantir un accès minimal à l'eau sur le territoire, notamment dans les quartiers les plus défavorisés. Et j'ai demandé que les services de l'État accompagnent la collectivité afin d'aller plus vite et de répondre aux attentes.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM. – M. Erwan Balanant applaudit également.)

Données clés

Auteur : [Mme Ramlati Ali](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3119

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 juin 2020](#)